

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE

COMPTE -RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

Du lundi 30 novembre 2020 à 18 h 30

Les Membres du Comité Syndical :

Présents :

Gilles PETIT, Nathalie GONTARD, Michel DURET, Véronique BENOIT, Emilie BONI, Lionel MURAZ, Sandrine GADBLEDE, Josselin PAPIN, Claire DALBAND-PATASSE

Absent :

Xavier PERRIN

Secrétaire de séance : Véronique BENOIT

Le Président propose tout d'abord d'ajouter deux points à l'ordre du jour, nécessitant une délibération : Demande de subvention, fond d'urgence aux collectivités COVID 19 et la désignation des délégués pour le CNAS (Comité National d'Action Sociale).

- A l'unanimité, les membres du Comité Syndical acceptent le rajout de ces deux points à l'ordre du jour de la réunion.

Il est proposé d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 24 août 2020.

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

❖ **Demande de subvention, fond d'urgence aux collectivités COVID 19**

Le Président informe le Comité Syndical du courrier du Conseil Départemental de La Savoie concernant la mise en place d'un fond d'urgence COVID 19 pour les collectivités afin de les aider à financer les achats (gels, masques...) et aménagements qui permettent l'accessibilité des lieux publics dans le respect des gestes barrières.

Le Président propose au Comité Syndical de déposer une demande de subvention auprès du Département, pour les dépenses liées au COVID 19.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, sollicite à l'unanimité le Département pour mettre en place la subvention auprès du SIVU Scolaire suivant l'état récapitulatif des dépenses réalisées dans le cadre de la COVID 19 et autorise le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

❖ **Désignation des délégués pour le CNAS (Comité National d'Action Sociale)**

Le Comité Syndical procède à l'élection des délégués au CNAS.

Est élue déléguée des élus :

- Madame Nathalie GONTARD

Est élue déléguée des agents :

- Madame Sylviane FUSIER

❖ **Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet**

Le Président rappelle au Comité Syndical qu'à partir du 1^{er} novembre 2020, un agent a quitté la collectivité pour un départ à la retraite. Un agent a été recruté et la collectivité a fait appel au service intérim du Centre de Gestion de La Savoie pour mise à disposition de cet agent jusqu'au 20 décembre 2020. Le contrat de travail établi est de 13 heures hebdomadaires de travail, réparties entre la cantine, le ménage et la garderie.

Le Président propose au Comité Syndical de faire, de nouveau appel au service intérim du centre de gestion de La Savoie, pour renouveler le contrat de cet agent pour la période du 4 janvier 2021 jusqu'au vote du budget primitif 2021.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, cette proposition et autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

❖ **Suppression et création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet**

En remplacement de l'agent parti en retraite et sur le temps de la garderie du matin, Le Président rappelle au Comité Syndical qu'il est souhaitable d'augmenter à raison de 4 heures hebdomadaires, après saisie du Comité Technique paritaire, le temps de travail d'un adjoint technique de la collectivité, travaillant actuellement à temps non complet, soit 18 heures 32 minutes hebdomadaires annualisées.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité cette suppression et création de poste, et autorise le Président à réaliser les démarches nécessaires.

❖ **Proposition et validation des taux horaires du prestataire en charge de l'entretien des locaux**

Il est rappelé au Comité Syndical que Madame Marie-Josèphe SALOMON est le prestataire de service en charge de l'entretien de l'école intercommunale depuis trois ans maintenant. Le Président informe les membres du Comité Syndical des taux horaires en légère-hausse qui seront appliqués pour l'année 2021, à savoir :

- ✓ Heures de ménage : 18 €uros de l'heure,
- ✓ Entretien des locaux, salage et déneigement à la pelle : 24 €uros de l'heure,
- ✓ Espaces verts : 33 €uros de l'heure.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité ces tarifs horaires pour l'année 2021.

❖ **Reconduction de l'assurance du personnel Groupama CIGAC**

Le Président informe le Comité Syndical que le contrat d'assurance pour risques statutaires couvrant le personnel du Syndicat arrive à échéance au 31/12/2020.

Groupama propose donc de renouveler ce contrat d'assurance pour le personnel.

- Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité, de renouveler le contrat d'assurance chez Groupama à compter du 1^{er} janvier 2021 et autorise le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

❖ **Convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL 2020/2022**

Le Président informe le Comité Syndical que le centre de gestion propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et traitement par ses services.

En raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites et afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du centre de gestion en matière de vérification et d'intervention sur les dossiers de retraite CNRACL, il est proposé d'approuver la convention, transmis par la Centre de gestion pour la période 2020/2022.

Il est rappelé que la signature de la convention ne contraint nullement la collectivité à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au centre de gestion, la signature de la convention n'entraînera aucune facturation.

- Après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité, la convention pour l'intervention du centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL 2020/2022 et autorise le Président à signer la convention avec le centre de Gestion de La Savoie.

❖ **Modification des tarifs de garderie et cantine : validation de 1€uro supplémentaire pour non réservation**

Le Président rappelle au Comité Syndical la délibération 2020-09 du 6 juillet 2020, concernant l'organisation et les tarifs pour la rentrée 2020-2021 et demande de reconduire le maintien de la majoration d'un euro pour les inscriptions exceptionnelles et hors délai, à la cantine et à la garderie, à compter du 1^{er} décembre 2020.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à sept voix pour et une voix contre, la majoration d'un €uro supplémentaire par famille et par jour pour non réservation.

❖ **Délibération pour remboursement de l'achat d'une carte cadeau de départ en retraite d'un agent par Le Président**

Le Président rappelle au Comité Syndical qu'à partir du 1^{er} novembre 2020, un agent a quitté la collectivité pour faire valoir ses droits à la retraite.

Sachant que cet agent a passé 14 années au service de la collectivité, et afin de marquer l'évènement, une carte cadeau d'une valeur de 50 €uros T.T.C à Nocibé à Bassens lui a été offerte.

Le Président demande l'autorisation au Comité Syndical de se faire rembourser cet achat dont la facture a été établie en son nom propre et ne prend pas part au vote.

- Après avoir délibéré, le Comité Syndical, accepte à l'unanimité, la demande faite par le Président et autorise la collectivité à procéder au remboursement à Monsieur PETIT Gilles de la somme de 50 €uros TT.C.

❖ **Paiement des factures d'investissement en début d'année 2021**

Le Président demande l'autorisation de pouvoir payer les factures d'investissement qui pourraient arriver en début d'année 2021, dans la limite de 25 % du montant voté en 2020.

- Après avoir délibéré, le Comité Syndical, autorise à l'unanimité, le Président à payer les factures d'investissement en début d'année 2021.

❖ **Questions & informations diverses**

- Le Centre de Gestion de La Savoie a passé, au bénéfice des agents des collectivités et établissements publics, une convention de participation pour la protection sociale complémentaire des agents sur le risque "prévoyance" passé avec le groupement ADREA-MUTEX, à laquelle le SIVU Scolaire adhère. En raison de la crise sanitaire, le contexte n'a pas permis au Centre de Gestion de La Savoie de mettre en œuvre dans de bonnes conditions, la procédure de mise en concurrence prévue en 2020. La convention de participation sur le risque "prévoyance" est prolongée pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2021.
- Le SIVU Scolaire a pris l'initiative de prendre en renfort un agent pour palier à l'absence de professeur, le 12, 13 et 23 novembre dernier. Les parents pouvant garder leur enfant à la maison se sont vus exonérés des repas à la cantine qui sont restés à la charge du SIVU.
- Le Président informe que lors de l'hommage du 3 novembre à Samuel PATY, le SIVU Scolaire était en capacité d'accueillir les enfants de l'école dès 8 heures.
- Le Président informe qu'une subvention est allouée à l'association des Petits de Planaise en fin d'année scolaire. Il est demandé de rappeler aux enseignants que le SIVU Scolaire sera en mesure d'attribuer une subvention complémentaire pour le cycle piscine.
- Depuis la rentrée scolaire, la Chavan'aise a mené différentes actions. Le SIVU scolaire est chargé de procéder à l'édition de leurs flyers. Chaque année une subvention est versée pour l'achat de 2 sapins de Noël. Le Président propose de reconduire cette action est compte tenu du contexte sanitaire, de procéder à l'achat de 9 sapins qui pour 6 d'entre eux seront installés dans la cour. Un sapin par classe pourra alors être décoré par les enfants. Le Comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition, autorise et charge le Président d'acheter ces sapins de Noël.

- Le Président informe le Comité Syndical, qu'à la fin de chaque année scolaire, un dictionnaire est offert à chaque élève de CM2 quittant l'école de Planaise. En raison des évènements sanitaires, les 21 élèves scolarisés pour l'année 2019-2020 en classe de CM2 n'ont pas bénéficié de ce présent. Le Président propose et demande l'autorisation au Comité Syndical de pouvoir procéder à l'achat pour chaque élève, d'un dictionnaire d'Anglais, ou d'une calculatrice, ou d'une clé USB...ou d'un abonnement à une revue. Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition, autorise et charge le Président d'acheter ces présents.
- Les enseignants demandent au SIVU Scolaire d'installer dans les 2 classes de maternelle, des vidéo projecteurs. Le Président proposera aux enseignants d'établir un dossier pour chaque demande future.
- Le Président informe le Comité Syndical, qu'une famille souhaiterait scolariser son enfant sur l'école. Pour rappel, sont autorisés les enfants extérieurs aux communes La Chavanne Planaise, les enfants dont le ou les parents sont enseignants sur l'école ou ceux dont la scolarité a débuté à l'école de La Chavanne Planaise. Une seule dérogation avait été acceptée par le passé, pour une famille habitant à Coise Saint Jean Pied Gauthier et limitrophe de quelques mètres avec la commune de Planaise. Dans un souci d'équité, le Président informera la famille du refus de scolariser cet enfant à l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Vu par nous, Président du Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE pour être affiché le 7 décembre 2020 à la porte du Secrétariat du Syndicat Intercommunal, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A PLANAISE, le 7 décembre 2020

Le Président,
Gilles PETIT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
LA CHAVANNE PLANAISE
30 route des Hés
73300 PLANAISE